

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1394

présenté par
M. Mathiasin et Mme Benin

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 66 par les mots :

« , notamment sur l'emploi d'insertion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à évaluer l'impact du fonds dédié au financement de la réparation sur l'insertion professionnelles des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'emploi d'insertion est un formidable levier pour toute une partie de la population fragilisée et éloignée du monde du travail. Il convient de savoir si ce nouveau fonds va avoir une efficacité sur ce public. Il s'agit d'une question particulièrement sensible dans les territoires ultramarins.

Le présent amendement a été rédigé en collaboration avec des associations guadeloupéennes oeuvrant pour l'environnement.